



PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2023 – 14h00

Le conseil municipal de la commune de Jullouville régulièrement convoqué le 30 mai 2023 par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du conseil municipal à 14 heures 00, sous la présidence du Maire Monsieur Alain BRIÈRE.

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARLOT Christian, Mme LEROUX Marie-Laure, M. GRAFF Xavier, M. LEMARCHAND Abel, Mme CASANOVA Sabine, M. DOCQ Noël, Mme TABUR Caroline, M. BALLOU Christian, M. CHÉRON Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M. BISSON Jean-Claude, M. GESNOUIN Christian.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. HARIVEL Rémi (pouvoir à M. BRIÈRE Alain), Mme HAMEL Mireille (pouvoir à Mme MARGOLLÉ Anne), M. LOUIS Benoît (pouvoir à M. GRAFF Xavier), Mme GRANDET Florence (pouvoir à M. BALLOU Christian), Mme CHRÉTIENNE Géraldine (pouvoir à Mme HOLANDE Chantal).

ABSENTS N'AYANT PAS REMIS POUVOIR : 0

Secrétaire de séance : M. CHARLOT Christian

Ouverture de la séance à 14 heures 08

Ordre du jour :

1 - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de constituer le collège électoral sénatorial du département de la Manche

Monsieur le maire informe que ce conseil a lieu aujourd'hui, car l'état demande à ce que toutes les communes se réunissent le même jour pour désigner les délégués aux élections sénatoriales.

N° 09.06.2023/01A - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL QUI SERA CHARGÉ DE PROCÉDER A L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le conseil municipal réuni le 9 juin 2023 en application des articles L 283 à L 293 ET R 131 à R 148 du code électoral,

Vu la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

En vertu de l'article R 133 du code électoral, le maire rappelle la composition du bureau électoral qui comprend **les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin**, à savoir :

- 1 M. CHÉRON Pierre
- 2 M. DOCQ Noël
- 3 Mme HOLANDE Chantal
- 4 Mme LEROUX Marie-Laure

Mode de scrutin

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il rappelle qu'en application des articles L 289 ET R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Pour notre taille de commune :

Monsieur Le Maire a rappelé que les délégués et les suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Le maire indique que conformément aux articles L 284 à L 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Liste rassemblés pour Jullouville :

Titulaires :

Alain BRIÈRE

Anne MARGOLLÉ

Christian CHARLOT

Marie-Laure LEROUX

Rémi HARIVEL

Suppléants :

Sabine CASANOVA

Xavier GRAFF

Caroline TABUR

Déroulement du scrutin à bulletin secret

Chaque conseiller à l'appel de son nom est invité à voter.

Après le dernier vote, le scrutin est déclaré clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 5

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nom :

- Liste Rassemblés pour Jullouville
Suffrages obtenus : 14
Nombre de délégués obtenus : 5
Nombre de suppléants obtenus : 3

Proclamation des élus

Monsieur le Maire proclame élus délégués les candidats ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus :

1. Alain BRIÈRE
2. Anne MARGOLLÉ
3. Christian CHARLOT
4. Marie-Laure LEROUX
5. Rémi HARIVEL

Monsieur le Maire proclame élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

1. Sabine CASANOVA
2. Xavier GRAFF
3. Caroline TABUR

Il n'a pas été constaté de refus des délégués après la proclamation des résultats

La séance est levée à 14 heures 26.

Le secrétaire de séance
Christian CHARLOT

Le maire,
Alain BRIÈRE